



FORMATION CONTINUE ENTRAÎNEURS

RÈGLES DE PARTICIPATION AUX JOURNÉES DÉPARTEMENTALES 2025/2026

Toutes autres questions seront étudiées par les commissions responsables de ces événements et soumises à l'accord du Bureau.

RÈGLEMENT PARTICIPATION CAMPUS – DIMANCHE 14 SEPTEMBRE 2025

Je suis entraîneur d'une équipe évoluant en **U15/U18/Séniors en D1** :

- ⇒ Le campus est obligatoire.

Je suis entraîneur d'une équipe évoluant en **U21 ou en U15/U18/Séniors en D2/D3** :

- ⇒ Le campus est conseillé.

Je ne pourrai être présent lors du campus :

- ⇒ Le recyclage sera lors du Colloque U13.

Je suis un entraîneur qui doit participer au campus MAIS je suis en formation d'entraîneur :

- ⇒ En BPJEPS je suis exempté sur justificatif (à fournir dans les 15 jours après la date du Campus).
- ⇒ En DEJEPS je suis exempté sur justificatif (à fournir dans les 15 jours après la date du Campus).
- ⇒ En BF je dois participer au Campus.
- ⇒ En DETB je dois participer au Campus.
- ⇒ En DETB en formation en alternance je suis exempté sur justificatif (à fournir dans les 15 jours après la date du Campus).

Je suis un entraîneur qui doit participer au campus MAIS j'ai déjà effectué une JAPS régionale ou Nationale :

- ⇒ Je suis exempté sur justificatif (à fournir dans les 15 jours après la date du Campus).

Je suis arbitre et entraîneur :

- ⇒ Je suis le programme « entraîneur » le matin et le programme « arbitres » l'après-midi.

Je suis dirigeant et arbitre :

- ⇒ Je suis le programme « arbitre ». Un autre dirigeant de mon club doit représenter l'association pour le parcours « dirigeant ».

Je suis dirigeant et entraîneur :

- ⇒ Je suis le programme « entraîneur ». Un autre dirigeant de mon club doit représenter l'association pour le parcours « dirigeant ».

Je suis dirigeant, arbitre et entraîneur :

- ⇒ Je suis le programme « entraîneur » le matin et le programme « arbitres » l'après-midi. Un autre dirigeant de mon club doit représenter l'association pour le parcours « dirigeant ».

JAPS Régionale

- ⇒ Le Campus rapporte **1 point** de revalidation, uniquement pour le niveau jeunes région.

Absence non justifiée lors de cette journée

- ⇒ Mon club devra s'acquitter de la pénalité prévue aux dispositions financières :

Absence non-justifiée pour la JAPS jeunes ou le rattrapage, par entraîneur	300,00 €
Absence non-justifiée pour la JAPS seniors ou le rattrapage, par entraîneur	500,00 €

Je suis un entraîneur d'une équipe **U13 évoluant en D1/D2/D3** :

- ⇒ La journée de colloque U13 est obligatoire.

J'entraîne **plusieurs équipes, une équipe U13 et une (ou plusieurs) mini basket (U11 ou U9)** :

- ⇒ Je participe au colloque U13 sur la journée.

J'entraîne **plusieurs équipes, une équipe U13 et des équipes de niveau supérieur et j'ai déjà participé au Campus** :

- ⇒ Je suis exempté.

Je suis un entraîneur qui doit participer au colloque MAIS **je suis en formation d'entraîneur**

- ⇒ En BPJEPS je suis exempté sur justificatif (à fournir dans les 15 jours après la date du Colloque).
- ⇒ En DEJEPS je suis exempté sur justificatif (à fournir dans les 15 jours après la date du Colloque).
- ⇒ En BF je dois participer au Colloque.
- ⇒ En DETB je dois participer au Colloque.
- ⇒ En DETB en formation en alternance je suis exempté sur justificatif (à fournir dans les 15 jours après la date du Colloque).

Je suis un entraîneur qui doit participer au Colloque MAIS **j'ai déjà effectué une JAPS régionale ou Nationale** :

- ⇒ Je suis exempté sur justificatif (à fournir dans les 15 jours après la date du Colloque).

Je ne pourrai être présent lors du Colloque :

- ⇒ Le recyclage sera lors du Campus en amont.

JAPS Régionale

- ⇒ Le Colloque rapporte **2 points** de revalidation, uniquement pour le niveau jeunes région.

Absence non justifiée lors de cette journée

- ⇒ Mon club devra s'acquitter de la pénalité prévue aux dispositions financières :

Absence non-justifiée pour la JAPS jeunes ou le rattrapage, par entraîneur	300,00 €
--	----------

Je suis entraîneur d'une équipe **U11** :

- ⇒ Le Forum Mini-Basket est obligatoire.

Je suis entraîneur d'une équipe **U9** :

- ⇒ Le Forum Mini-Basket est obligatoire.

Je suis entraîneur d'une équipe **U7** :

- ⇒ Le Forum Mini-Basket est conseillé.

J'entraîne **plusieurs équipes mini basket** (par exemple U11 et U9) :

- ⇒ Je participe au Forum Mini-Basket et demande à suivre le parcours de formation (U9 ou U11) de mon choix (sous réserve de la disponibilité des places).

J'entraîne **plusieurs équipes, une équipe U13 et une (ou plusieurs) mini basket** (U11 ou U9) :

- ⇒ Je participe au colloque U13 sur la journée.

J'entraîne **plusieurs équipes, une équipe U9 ou U11 et des équipes de niveau supérieur et j'ai déjà participé au Campus ou au Colloque** :

- ⇒ Je suis exempté.

Je suis un entraîneur qui doit participer au Forum Mini-Basket MAIS **je suis en formation d'entraîneur**

- ⇒ En BPJEPS je suis exempté sur justificatif (à fournir dans les 15 jours après la date du Forum).
- ⇒ En DEJEPS je suis exempté sur justificatif (à fournir dans les 15 jours après la date du Forum).
- ⇒ En BF je dois participer au Forum.
- ⇒ En DETB je dois participer au Forum.
- ⇒ En DETB en formation en alternance je suis exempté sur justificatif (à fournir dans les 15 jours après la date du Forum).

Je suis un entraîneur qui doit participer au colloque/forum MAIS **j'ai déjà effectué une JAPS régionale ou Nationale**

- ⇒ Je suis exempté sur justificatif (à fournir dans les 15 jours après la date du Forum).

Je ne pourrai être présent lors du Forum Mini-Basket :

- ⇒ Le recyclage sera lors du Colloque U13 en amont.

JAPS Régionale

- ⇒ Le forum ne rapporte pas de point de revalidation.

Absence non justifiée lors de cette journée

- ⇒ Mon club devra s'acquitter de la pénalité prévue aux dispositions financières :

Absence journée d'information obligatoire (par club)	130,00 €
--	----------